

1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 7 novembre 2022 et désignation des rapporteurs.
2. Vente d'un terrain de la friche Saïca (ex-papeterie des gaves) au centre hospitalier des Pyrénées.
3. Zone Louis à Orthez : vente d'un terrain à la société LAFONT TP.
4. Zone Louis à Orthez : vente de la parcelle BK 81 à la société TRANSPORTS FOIX.
5. Dématérialisation des bulletins de paie : mise en place d'un coffre-fort numérique.
6. COT économie circulaire : première ébauche d'une vision stratégique issue des ateliers et audit en novembre.
7. Attribution d'une allocation de thèse pour l'année 2022 dans le cadre de la convention partenariale UPPA-CCLO 2019-2022 (rapport pour le bureau du 17/10/2022).
8. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées) :
9. Autorisation donnée au Président de signer un avenant (procédure formalisée) :

-----

**1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2022 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

*Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 7 novembre prochain et procède à la désignation du rapporteur.*

**2. VENTE D'UN TERRAIN DE LA FRICHE SAÏCA (EX-PAPETERIE DES GAVES) AU CENTRE HOSPITALIER DES PYRENEES**

Dans une délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire autorisait monsieur le Président à signer l'acte de vente d'une emprise sur le site de l'ancienne papeterie des Gaves à Orthez au centre hospitalier des Pyrénées (CHP) pour regrouper trois structures sur un seul site : le centre médical psychologique, le centre d'accueil à temps partiel et l'hôpital de jour (adultes et enfants).

Afin d'optimiser son projet, le directeur du centre hospitalier des Pyrénées souhaite acquérir le petit parking existant (environ 520 m<sup>2</sup>) contigu au lot 7. Ce parking pourrait parfaitement s'intégrer au projet du CHP.

*Le bureau émet un avis favorable à cette vente.*

**3. ZONE LOUIS A ORTHEZ : VENTE D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAFONT TP**

M. David LAFONT, gérant de la société LAFONT TP installée zone Louis à Orthez, exprime le souhait d'acquérir deux parcelles contiguës à son entreprise appartenant à la communauté de communes Lacq-Orthez. Il s'agit des parcelles cadastrées BK 75 d'une superficie de 7 769 m<sup>2</sup> et BK 17 d'une superficie de 16 279 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 24 048 m<sup>2</sup>.

La société LAFONT TP a exprimé depuis longtemps son souhait d'étendre ses activités. L'entreprise est en pleine croissance. Elle développe désormais une nouvelle activité de traitement de déchets inertes (gravats). Parallèlement, l'entreprise désire remplacer peu à

peu sa flotte de camions thermiques par des camions électriques. Elle envisage de construire une station de recharge photovoltaïque pour ses véhicules électriques.

Le projet sera porté par la SCI Louis (actionnariat 50% Philippe LAFONT 50 % David LAFONT) et le site exploité par la SAS LAFONT TP.

*Le bureau émet un avis favorable à cette vente.*

#### **4. ZONE LOUIS A ORTHEZ : VENTE DE LA PARCELLE BK 81 A LA SOCIETE TRANSPORTS FOIX**

Dans un courrier en date du 24 mai 2022, M. Maxime TAUZIN, représentant les Transports FOIX, exprime le souhait d'acquérir la parcelle BK 81 d'une superficie de 4 055 m<sup>2</sup>, située sur la zone Louis à Orthez.

M. TAUZIN est le nouveau gérant de la société FOIX depuis le mois d'octobre 2021. Depuis son rachat, la société a quitté les locaux de la SNCF à Orthez et est en location chez un autre transporteur orthézien. Le siège social a été installé à Serres-Castet en attendant une installation pérenne à Orthez.

M. TAUZIN souhaite centraliser ses activités sur la zone Louis et construire un bâtiment logistique avec un parking poids lourds en vue de réaliser un peu de stockage et surtout du « cross docking » qui permet d'articuler et de croiser les flux logistiques : les marchandises arrivent et repartent de suite, elles ne sont pas stockées.

Le projet de contournement d'Orthez prévoit d'amputer la parcelle BK 81 de 789 m<sup>2</sup>. Une promesse de vente de cette emprise au Département a été signée en 2015. La superficie restante (environ 3 266 m<sup>2</sup>) serait vendue aux Transports FOIX.

*Le bureau émet un avis favorable à cette vente.*

#### **5. DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE PAIE : MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMERIQUE**

Dans la continuité des actions de modernisation de la fonction publique et pour répondre aux obligations règlementaires qui seront très prochainement imposées aux collectivités territoriales, il est proposé de mettre en place un nouveau service dématérialisé de coffre-fort numérique pour les agents et les élus de la collectivité.

L'objectif est de déléguer via un prestataire, tiers de confiance (Service Digiposte de La Poste via le syndicat LA FIBRE64), l'entièreté de la tâche de distribution du bulletin en incitant l'envoi dématérialisé. Le coffre-fort numérique permettrait en outre à l'agent / l'élu de récupérer et partager beaucoup d'autres documents importants (impôts, banque, assurance...) sur un espace personnel, confidentiel et sécurisé, accessible à vie (*garantie par la caisse des dépôts*), 24/24 7j/7.

*Le bureau émet un avis favorable à la mise en place d'un coffre-fort numérique.*

#### **6. COT ECONOMIE CIRCULAIRE : PREMIERE EBAUCHE D'UNE VISION STRATEGIQUE ISSUE DES ATELIERS ET AUDIT EN NOVEMBRE**

##### **❖ Facteurs de réussite**

- Portage politique fort et éclairé.
- Vision stratégique précise et partagée.
- Gouvernance interne et externe pérennisée et transversale.
- Communication en interne et à l'externe : stratégie et plan de communication.
- Suivi & capitalisation : connaissance du territoire (indicateurs, acteurs, projets).

#### ❖ **Entretien d'audit Economie circulaire**

- Equipe politique porte-parole de l'action de la CCLO.
- Quel est l'intérêt de l'économie circulaire pour la collectivité selon vous ?
- Quelles sont les priorités en matière d'économie circulaire pour les mois et années à venir ?

#### ❖ **Enseignements de l'atelier avec les élus**

« La CCLO qui se veut exemplaire et garantir une communauté du bien-vivre ensemble, solidaire et attractive, tout en préservant ses écosystèmes et ses ressources, souhaite acquérir et partager collégalement une meilleure connaissance des flux sur son territoire afin de bâtir des étapes et des indicateurs sur le chemin vertueux de la résilience, favoriser son autonomie et la consommation locale, et impulser la création d'emplois non délocalisables dans une logique de complémentarité de filières et de synergies industrielles. »



#### ❖ **Orientations stratégiques de la politique ECI**

La politique de la CCLO repose, autant que faire se peut, sur les quatre orientations suivantes :

1. Rendre systémique et systématique la sobriété & l'introduire comme « fil vert » dans ses instruments de gouvernance ;
2. Créer un écosystème territorial favorable pour mener une coopération efficiente en matière de transition écologique ;
3. Œuvrer pour une résilience territoriale afin de s'adapter aux enjeux à venir de disponibilité, partage et prévention des ressources ;
4. Être exemplaire.

#### ❖ **Axes d'actions en matière d'ECi**

- Bâtir un programme de formation des élus & fonctionnaires.
- Faire évoluer les règlements d'intervention afin d'inciter les demandeurs à s'engager dans l'ECi.
- Elaborer un PLUi optimisé sur les constructions, les déplacements, la maîtrise du foncier, ...
- Construire une politique d'Achats Responsables et y introduire des critères et une grille de notation ECI.
- Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires.
- Disposer d'un plan de communication pour le réseau CCLO et la population.
- Développer des schémas directeurs organisant la vie et les flux sur le territoire.

#### ❖ **Axes d'actions - Feuille de route ECI 2023-2026**

Le bureau prend note de ces informations.

### **7. ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE POUR L'ANNEE 2022 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE UPPA-CCLO 2019-2022**

Suite à l'appel à projets de l'UPPA et au vu des projets proposés, le bureau décide à l'unanimité de ses membres de financer la thèse intitulée « Vers un numérique éco-responsable : analyse et détection des anomalies énergétiques logicielles » selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA.

### **8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestation de maintenance des matériels agricoles parcs et jardins de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n° 1
- Prestation de services sportifs – saison 2022-2023 Section paloise,
- Prestation de services sportifs – saison sportive 2022-2023 EBPLO.

**9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT (PROCEDURE FORMALISEE) :**

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant au marché relatif à la fourniture et livraison d'un véhicule léger 5 portes avec motorisation électrique visant à accepter la nouvelle proposition de la société ABCIS (arrêt de la teinte blanc nacré commandée suite à l'atteinte du capacitaire de l'usine) entraînant une moins-value de 1 500 €. Le bonus écologique a également été réévalué.

\*\*\*\*\*